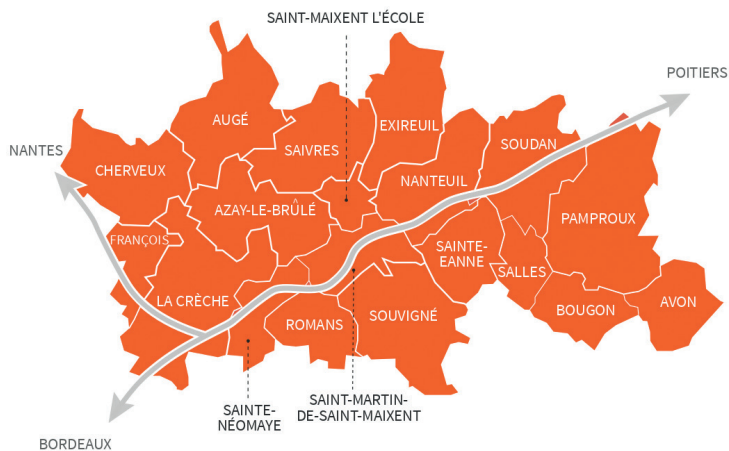


Par le passage régulier du livreur, le CIAS assure une « **veille sanitaire et sociale** » auprès des personnes isolées.

Le CIAS propose aussi d'autres prestations pour **vous permettre de rester à votre domicile** malgré une situation de **fragilité temporaire ou durable**.

Des animations sont également organisées tout au long de l'année.

Nous livrons les repas sur les 19 communes du Haut Val de Sèvre.



avec le soutien de



Centre Intercommunal d'Action Sociale Haut Val de Sèvre  
M.E.S. Services Ante 1, rue Denfert Rochereau 79400 Saint-Maixent-l'École  
Téléphone: **05 49 76 79 44**  
Email: **accueil@cias-hvs.fr**

**www.cc-hautvaldesevres.fr**



SERVICES  
ET AIDE  
à domicile

*Le CIAS vous simplifie la vie  
et contribue  
à votre bonne santé.*

## LIVRAISON DE REPAS à domicile



**DEVIS GRATUIT**

Sans engagement  
Sans frais de dossier

• **07 87 18 18 63**

## 2 formules au choix

### Des repas variés et équilibrés

Prêts à consommer, livrés en liaison froide, les repas sont conditionnés en barquettes individuelles.

### 1 déjeuner par jour

OU

### 1 déjeuner et 1 dîner par jour

#### Nos repas sont adaptés en fonction de vos besoins

- Menu pauvre en sel
- Menu pauvre en sucre
- Repas mouliné ou à texture lisse
- Repas avec plat principal haché ou coupé fin

#### Le déjeuner composé de 7 éléments :

Potage  
Entrée  
Viande ou poisson  
Légumes et/ou féculents  
Fromage ou Laitage  
Dessert  
Pain individuel

#### Le dîner composé de 5 éléments :

Potage  
Viande ou poisson  
Légumes et/ ou féculents  
Dessert  
Pain individuel



#### TARIFS des repas livrés\*

(calculés en fonction de vos revenus)

**Le déjeuner**  
entre 9.25 €  
et 12.17 €

La formule  
**Le déjeuner + Le dîner**  
entre 14.49€  
et 18.49 €

\*Tarifs 2025

## Comment bénéficier du service de livraison de repas ?

- Vous sortez d'hospitalisation ou d'un état de dépendance passager ?
- La préparation de vos repas devient difficile ?
- Vous souhaitez que votre proche bénéficie d'une prestation adaptée ?

Pour définir vos besoins,

**contactez le CIAS**

**07 87 18 18 63**



- Chèques emplois service universel acceptés.
- Possibilité de prise en charge dans le cadre de l'APA ou des caisses de retraite.

**50%**  
CRÉDIT D'IMPÔT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, tous les particuliers peuvent prétendre au crédit d'impôt ou à une réduction fiscale égale à 50% des dépenses engagées dans l'année au titre des services à la personne.

Article 82 de la Loi Finances  
n° 2016-1917  
du 29/12/2016